



*Cinquième réunion d'information de la Cour pénale internationale à
l'intention du corps diplomatique
La Haye, 26 octobre 2005*

*Documents d'information
(Tel que diffusé le 20 octobre 2005)*

*Résumé des activités depuis la quatrième réunion d'information de la Cour
pénale internationale à l'intention du corps diplomatique tenue le 8 juin 2005
à Bruxelles*

La Cour pénale internationale

Dans la perspective de la séance d'information du 26 octobre 2005, le dossier d'information ci-après donne une vue d'ensemble sur les principales activités et les derniers événements concernant la Présidence et les Chambres, le Bureau du Procureur, le Greffe et le Secrétariat de l'Assemblée des États parties depuis la dernière séance d'information à l'intention des diplomates, tenue à Bruxelles le 8 juin 2005.

La Cour pénale internationale a lancé ses premiers mandats d'arrêt. Le 14 octobre, la Chambre préliminaire II a levé les scellés dont faisaient l'objet les mandats d'arrêt délivrés contre cinq hauts responsables de l'Armée de Résistance du Seigneur (ARS), délivrés le 8 juillet 2005 pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en Ouganda depuis juillet 2002. Les accusations portées dans les mandats d'arrêt soulignent la gravité des crimes relevant de la compétence de la CPI. Les mandats concernent, *inter alia*, des accusations de meurtres, d'actes d'enlèvements, de réduction en esclavage sexuel, de mutilation, de viol et d'enrôlement de force d'enfants.

Pour l'accomplissement de son mandat, la Cour est tributaire du niveau de coopération dont elle bénéficie de la part d'agents extérieurs, s'agissant par exemple de conserver et de mettre à disposition des éléments de preuve, de partager des informations et d'obtenir l'arrestation et la remise de personnes. A la lumière de la levée des scellés récente des premiers mandats d'arrêt délivrés par la Cour, cette coopération devient d'autant plus importante. Sans arrestation ni remise de personnes, aucun procès ne peut avoir lieu.

Les activités principales de la Cour continuent d'être menées sur le terrain. Les bureaux extérieurs, instaurés conjointement par le Cabinet du Procureur et le Greffe à Kinshasa en République démocratique du Congo, et à Kampala en Ouganda, sont maintenant pleinement opérationnels. Le récent recrutement de coordinateurs sur le terrain pour le Bureau du Procureur et le Greffe renforcera la coordination entre les organes pour la planification, la préparation et la mise en œuvre des missions et des opérations sur le terrain. Les bureaux extérieurs soutiennent le travail des enquêteurs ainsi que les activités de la Cour en relation avec la défense, les témoins, les victimes et des actions d'information et de sensibilisation. La Cour évalue actuellement ses besoins concernant l'enquête au Soudan.

Pour répondre aux défis que posent les opérations extérieures, il faut prévoir un important travail de base ainsi que des mécanismes d'appui afin d'assurer, entre autres choses, la logistique, la sécurité et les communications qui s'imposent. L'organisation des transports vers et à partir des zones touchées et à l'intérieur de ces dernières est complexe. La sécurité du personnel, des victimes et des témoins est un souci permanent. La Cour doit également assurer des communications sécurisées et fiables sur le terrain, ainsi qu'entre le terrain et le siège, pour appuyer les activités du Bureau du Procureur, du Greffe et de la Branche judiciaire. La Cour doit également être en mesure de communiquer efficacement avec des personnes dans les régions concernées, ce qui requiert des capacités de traduction et d'interprétation sur le terrain ainsi qu'au siège.

Ces défis opérationnels sont décrits dans le projet de budget-programme pour 2006 qui se divise entre coûts de base et coûts liés aux situations. Le projet de budget-programme a été présenté au Comité du budget et des finances lors de sa cinquième session, en octobre 2005. Lors de la préparation du budget, la Cour a agi en fonction des conseils du CBF l'année dernière. Le Conseil de coordination a créé un Comité directeur pour le budget, composé de représentants de haut niveau de tous les organes, afin de suivre le processus de préparation dans le but d'améliorer son efficacité.

Des informations détaillées concernant les activités de la Cour peuvent être consultées dans deux rapports récents: le premier rapport de la CPI à l'Assemblée Générale des Nations Unies présenté en application de la résolution des Nations Unies 59/43 du 2 décembre 2004 ; et le rapport de la CPI à l'Assemblée des États Parties en prévision de sa quatrième session au mois de novembre 2005. Ces deux rapports sont consultables sur le site Internet de la Cour : <http://www.icc-cpi.int>.

I. Chambres

- Audiences et décisions au stade préliminaire, incluant des décisions relatives à la délivrance de mandats d'arrêt (voir le site Internet de la Cour, <http://www.icc-cpi.int> pour les décisions, ordonnances et autres informations relatives aux audiences, y compris le prochain calendrier des audiences).
- Examen du formulaire standard de demande de réparations pour les victimes, pour approbation future par la Présidence.
- Réélection du Président de la Section préliminaire.

II. Présidence

- Contrôle de la gestion du Greffe.
- Organisation de réunions du Conseil de coordination afin de discuter et de coordonner les activités administratives de tous les organes.
- Contribution à la mise au point du plan stratégique de la Cour en coopération avec tous les organes incluant l'achèvement de la stratégie des relations extérieures, de l'information du public et des activités de promotion de la Cour.
- Contacts avec des États en vue de conclure des accords sur l'exécution des peines (en concertation avec le Greffe).
- Contacts avec des États et des organisations internationales concernant la négociation d'accords de coopération (en concertation avec le Greffe).
- Présentation aux Nations Unies du rapport de la Cour sur ses activités (en consultation avec tous les organes).
- Exposés afin d'expliquer le rôle de la Cour, à la fois au siège de la Cour et ailleurs.
- Réunions avec des représentants d'États, d'organisations internationales et d'ONG, à la fois au siège de la Cour et ailleurs.

Autres activités prévues

- Convocation et appui apporté au Comité consultatif chargé de la révision des textes.
- Présentation du rapport de la Cour aux Nations Unies.

Enquête en République démocratique du Congo

- Poursuite des missions pour conduire des enquêtes et, en concertation avec le Greffe, pour évaluer les conditions de sécurité et mettre sur pied des accords de protection des témoins.
- Entretiens avec des témoins, des personnes bien informées et des suspects, et recueil de documents et autres éléments se rapportant aux crimes eux-mêmes, aux liens et aux structures militaires.
- Préparation de nombreux rapports analytiques.
- Concertation avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) pour maintenir et préciser les niveaux de soutien logistique nécessaires aux opérations.
- Concertation avec des tiers pour obtenir des informations classifiées pertinentes.
- Participation à des audiences à huis clos de la Chambre préliminaire et communication d'observations écrites.

Enquête en Ouganda

- Poursuite des missions sur le terrain pour conduire des enquêtes en Ouganda et réévaluer les conditions de sécurité des témoins.
- Entretiens avec des témoins, des personnes bien informées et des suspects, et recueil de documents et autres éléments se rapportant aux crimes mêmes, aux liens et aux structures militaires.
- Coopération étroite avec l'Unité d'aide aux Victimes et aux Témoins (UVT) pour maintenir et renforcer le système de protection des témoins, y compris la réévaluation des conditions du personnel et la recherche de toutes mesures complémentaires nécessaires.
- Renforcement de la sécurité et des capacités du bureau extérieur en concertation avec le Greffe.
- Participation avec le Greffe à une action d'information et de sensibilisation, Atelier de formation CPI pour 64 représentants des autorités locales du nord de l'Ouganda.
- Participation à des audiences devant la Chambre préliminaire II.
- Requête du 6 mai 2005 à la Chambre préliminaire II aux fins de délivrer un mandat d'arrêt contre 5 personnes. Mandats délivrés sous scellés le 8 juillet 2005.
- Requête du 9 septembre 2005 à la Chambre préliminaire II aux fins de lever les scellés des mandats d'arrêts. Scellés des mandats levés le 13 octobre 2005.
- La déclaration du Procureur relative à l'enquête et les mandats d'arrêts sont disponibles sur le site web.

Enquête au Darfour

- Rapport du Procureur au Conseil de sécurité le 29 juin 2005. Rapport sur les activités disponible sur le site : <http://www.icc-cpi.int/press/pressrelease/108.html>.
- Recrutement de la première équipe d'enquête, notamment des enquêteurs, analystes et agents chargés des opérations sur le terrain, ainsi que des interprètes dans les langues locales.
- Formation de l'équipe concernant notamment les aspects juridiques, la stratégie de l'enquête, les crimes de violence sexuelle et la société et culture locales.
- Poursuite du recueil et de l'analyse de documents, y compris de documents officiels, rapports d'organisations, vidéos et photos.
- Douze missions ont été menées dans des pays tiers dans le but d'interroger des témoins dont des victimes.
- Trois missions menées au Tchad ont été nécessaires à la préparation logistique, y compris l'établissement d'un bureau extérieur.
- Mise en place d'une coopération avec plusieurs sources clés en matière de preuves (dont des organisations internationales, des ONG et des individus).

Analyse

- Conclusion par le Procureur de l'examen préliminaire de la situation au Darfour et ouverture d'une enquête, annoncée le 6 juin 2005.
- Réception de 181 communications depuis la dernière séance d'information diplomatique le 8 juin 2005.
- Analyse détaillée de sept situations préoccupantes, notamment en République centrafricaine, conformément aux articles 15 et 53 du Statut de Rome.

Coopération

- Demandes de coopération envoyées à divers États et organisations internationales.
- Conclusion de quatre nouveaux accords avec des organes du système des Nations Unies, renforçant l'Accord négocié régissant les relations entre la CPI et l'ONU.
- Conclusion d'accords avec deux États pour faciliter les enquêtes.
- Conclusion d'accords sur des formes particulières de coopération avec deux ONG.
- Participation aux discussions relatives aux accords de coopération ou aux arrangements que doit conclure la Cour, des résultats ayant été obtenus avec l'Union européenne, l'Union Africaine et la MONUC.
- Poursuite des contacts avec des réseaux d'autorités nationales participant aux enquêtes sur les crimes qui relèvent du Statut de Rome.

Autres activités

- Poursuite du développement du Projet d'outils juridiques.
- Participation à des projets de la Cour en matière de planification stratégique, capacité de la Cour, et communications externes.
- Consultations externes afin de mettre au point une méthodologie permettant d'évaluer les intérêts de la justice.
- Mise au point et perfectionnement des pratiques et procédures de fonctionnement du bureau.
- Organisation de cours et d'exercices d'apprentissage et formation du personnel.
- Réunion Bureau du Procureur-États parties le 20 juin pour examiner les stratégies et activités.
- Réunion stratégique Bureau du Procureur-ONG les 21 et 22 juin.

II. Activités prévues

- Poursuite des enquêtes en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Darfour.
- Mise à jour des documents d'orientation traitant de la méthodologie en matière d'analyse et de conduite d'une enquête, avant la fin novembre 2005.
- Achèvement, à la fin 2005, de la première version du Projet d'outils juridiques, qui sera mis à la disposition d'autres juridictions.
- Projet de rapport sur les intérêts de la justice devant être examiné avant la fin 2005.
- Deux recrutements à des postes de haut niveau (chef de cabinet P5, conseiller juridique principal P5) ; comme pour tous les postes ouverts au recrutement à la CPI, nous encourageons toutes les initiatives destinées à informer des candidats qualifiés, en particulier des femmes et ceux originaires des régions sous-représentées.

Budget au 01.10.2005

- Contributions reçues : 80,19 % du budget total pour 2005 (66 891 200 euros)
- Les montants des contributions non acquittées pour 2002-2003 et 2004 représentent respectivement 2,72 % et 6,69 %

Ressources humaines : effectifs à titre permanent : 337 (femmes 47 %, hommes 53 %)

Personnel selon la répartition géographique :

- 14,84 % des États d'Afrique (objectif : 13,03 %)
- 3,23 % des États d'Asie (objectif : 7,79 %)
- 7,10 % des États d'Europe orientale (objectif : 7,15 %)
- 9,68 % du Groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes (objectif : 12,47 %)
- 65,16 % des États d'Europe occidentale et Autres États (objectif : 59,56 %)

Nombre de candidatures reçues en 2005 (jusqu'au 1^{er} octobre 2005) : 10 359

I. Siège**1. Direction des services administratifs communs****➤ Information et technologies de l'information**

- Extranet à l'usage du CBF – livré le 1^{er} juillet 2005. Extranet à l'usage de l'AEP mis en place.
- Progiciel de gestion intégré – Phase II – Ressources humaines, Paie, mis en service en juillet 2005. La mise en service des modules Gestion des actifs, Recrutement électronique et Voyages est prévue pour le quatrième trimestre 2005 / 1^{er} trimestre 2006.
- Système de gestion de la Cour – les modules Enregistrement de documents, Traduction et Situations/affaires sont presque achevés. Cinq autres modules sont encore en cours d'élaboration.
- Le système « Cour électronique » (présentation de la Cour et Gestion des affaires) doit être livré en novembre/décembre 2005.
- **Ressources humaines** : Le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires de la Cour a été mis en œuvre.
- **Services généraux** : Les salles d'audience I et II devraient être prêtes fin 2005. La mise en service du système TRIM pour les unités du Greffe doit être achevée fin 2005.
- **Finance** : L'auditeur externe (Bureau national d'audit du Royaume-Uni) a finalisé son audit des états financiers de la Cour et des états financiers du Fonds au profit des victimes et a publié ses rapports en juillet 2005.
- Le module SAP pour les Ressources humaines/Paie a été lancé en juillet 2005.

2. Direction du service de la Cour

- La version définitive du Règlement du Greffe a été soumise au Greffier. Présentation au Président – mi-octobre.
- Achèvement technique et opérationnel des salles d'audience I et II ainsi que de la salle des bureaux partagés (Aile-D) et de la salle destinée aux conférences de presse (Aile-D).
- La mise en place de la diffusion en temps réel des transcriptions est achevée.
- La formation pilote des interprètes en Acholi et Swahili a commencé.

3. Direction des victimes et des conseils – Participation de victimes aux procédures : premières demandes reçues de victimes (de la RDC) et toujours pendantes devant la Chambre préliminaire I.

- La deuxième réunion du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes se tiendra les 22 et 23 novembre 2005.

4. Section de l'information et de la documentation

- De nouveaux documents d'information à l'intention du public (notamment la brochure « Comprendre la Cour pénale internationale », le « Manuel de la CPI à l'usage des journalistes », etc.) ont été préparés dans le but d'expliquer ce qu'est la Cour.
- Le logo CPI a été mis en service.

5. **Section des avis juridiques** – Accord de siège : la Cour et l'Etat hôte s'emploient à faire aboutir les négociations sur les points qui restent à régler.
- Des négociations sont en cours avec l'Union européenne.
 - Des discussions techniques entre la Cour et l'Union africaine sur l'accord UA-CPI ont été finalisées. L'accord doit être approuvé définitivement par l'Union africaine.
 - Les négociations entre la Cour et l'ONU concernant la coopération entre la mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) et la CPI sont en bonne voie. Tous ces accords sont négociés sous la direction du Président.
 - 85 % des textes législatifs mettant en application le Statut de Rome ont été transposés dans une base de données spéciale de la CPI.
6. *Les quatrièmes Rencontres stratégiques Greffe-ONG* ont eu lieu au siège de la Cour les 23 et 24 juin.

II. Opérations sur le terrain

- Une Section des opérations sur le terrain a été créée. La section, en étroite coopération avec le Bureau du Procureur, soutient les activités de la Cour sur le terrain.

République démocratique du Congo (RDC)

- Des outils d'information du public ont été mis au point dans les langues locales. Des spots ont été diffusés à la radio.
- Des consultations ont eu lieu avec des représentants des autorités locales, des ONG, des membres de la communauté juridique et des médias au sujet des outils d'information de la CPI à l'intention du public.
- Un coordinateur chargé de l'information et de la sensibilisation du public en RDC a pris ses fonctions en août 2005.
- Des missions ont été menées en RDC, incluant la formation d'intermédiaires potentiels s'agissant des formulaires standards de demande et de l'aide aux victimes, ainsi que des activités plus générales d'information et de sensibilisation.
- Un système de protection des témoins a été mis en place en RDC, en étroite collaboration avec le Bureau du Procureur.

Ouganda

- Des outils d'information du public ont été mis au point dans les langues locales. Des spots ont été diffusés à la radio.
- Des consultations ont eu lieu avec des représentants des autorités locales, des ONG, des membres de la communauté juridique et des médias au sujet des outils d'information de la CPI à l'intention du public.
- Un séminaire sur la CPI à l'intention des représentants des autorités locales du nord de l'Ouganda s'est tenu en août 2005.
- Une réunion a eu lieu avec des médias d'Ouganda en septembre 2005 pour leur présenter des documents d'information sur la CPI à l'intention des médias et recueillir leurs avis.
- Des accords définitifs relatifs au système général de protection des témoins pour les enquêtes en Ouganda ont été mis en œuvre. En outre, des dispositions ont été prises pour maintenir et tester les systèmes de protection et pour perfectionner le réseau de soutien des témoins.

Darfour

- Les activités de la Cour se rapportant à la situation au Darfour sont appuyées par un bureau extérieur.

Ratifications récentes de l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI : Belize, Burkina Faso, Chypre, Lesotho, Libéria et Paraguay.

I. *Quatrième session de l'Assemblée*

- Des invitations à la quatrième session de l'Assemblée, qui doit se tenir à La Haye du 28 novembre au 3 décembre 2005, et à la reprise de la session, prévue à New York les 26 et 27 janvier, ont été envoyées le 18 mars 2005 à tous les États. Une note sur les accréditations et l'enregistrement a été envoyée à tous les États le 23 septembre 2005 et une autre sur l'enregistrement a été envoyée le 29 septembre 2005 aux États observateurs et aux États invités ; un Livret pour les participants est disponible sur le site Internet de la Cour, en anglais et en français¹.
- Des copies papier d'un premier ensemble de documents, y compris le projet d'ordre du jour pour la quatrième session et la reprise de la quatrième session, ont été envoyées aux États parties le 28 septembre 2005. Le projet de budget-programme pour 2006 a été envoyé par courrier aux États parties le 26 août et il est également disponible sur le site Internet de la Cour dans toutes les langues officielles.
- Les principaux points que l'Assemblée doit examiner sont notamment : le projet de budget-programme pour 2006 ; les arriérés des États parties ; le Bureau de New York ; le projet de Code de conduite professionnelle des conseils ; le projet de Règlement du Fonds au profit des victimes ; les locaux permanents ; les principes directeurs relatifs au personnel fourni à titre gracieux ; et le crime d'agression.
- S'agissant du Bureau en place, son mandat expire au début de la quatrième session de l'Assemblée. La composition future du Bureau sera le résultat de consultations entre les États parties préalablement à l'ouverture de la quatrième session.
- A la reprise de la session, l'Assemblée procédera à l'élection de six juges et de six membres du Comité du budget et des finances (CBF). Des lettres concernant la période de présentation des candidatures pour les juges et les membres du CBF ont été envoyées à tous les États respectivement le 12 avril (ICC-ASP/4/S/4) et le 18 mars (ICC-ASP/4/S/2). La période de présentation des candidatures pour les juges et pour les membres du CBF a été fixée du 18 juillet au 9 octobre 2005. Conformément aux résolutions pertinentes, la période de présentation des candidatures pour les juges a été prolongée jusqu'au 23 octobre. La période de présentation des candidatures pour les membres du Comité du budget et des finances s'est close le 9 octobre. Les candidatures reçues avant ou après cette période ne seront pas prises en compte². Une fois les périodes de présentation des candidatures closes, le Secrétariat enverra une note aux États parties incluant toutes les informations pertinentes concernant les candidatures.
- Les six juges dont le mandat expire le 10 mars 2006 proviennent des groupes régionaux suivants : un du groupe des États d'Afrique ; deux du groupe des États d'Asie ; un du groupe des États d'Europe orientale ; et deux du groupe des États d'Europe occidentale et autres États³.
- Les six membres du Comité du budget et des finances, dont le mandat expire le 20 avril 2006, proviennent des groupes régionaux suivants : un du groupe des États d'Afrique ; deux du groupe des États d'Asie ; un du groupe des États d'Europe orientale ; un du groupe des États d'Amérique latine et Caraïbes ; et un du groupe des États d'Europe occidentale et autres États.
- S'agissant de la répartition des sièges au Comité du budget et des finances, le Bureau a décidé, le 11 août 2004, de proposer à l'Assemblée que la répartition actuelle des sièges entre les groupes régionaux soit maintenue jusqu'à ce que l'Assemblée adopte une résolution modifiant le paragraphe 8 du dispositif de la résolution ICC-

¹ <http://www.icc-cpi.int>, Assemblée des États parties.

² Des informations détaillées sur les candidats, ainsi qu'une éventuelle extension additionnelle de la période de présentation des candidatures au-delà du 23 octobre, sont disponibles sur le site <http://www.icc-cpi.int>, Assemblée des États parties.

³ Des informations concernant les conditions requises s'agissant du sexe, des groupes régionaux et des qualifications en procédure et droit pénaux, ou des qualifications dans des domaines pertinents du droit international, qui doivent être remplies à la prochaine élection, figurent dans la note verbale du 18 avril 2005, reproduite sur le site <http://www.icc-cpi.int>, Assemblée des États parties.

ASP/1/Res.5. En conséquence, la répartition des sièges est la suivante : États d’Afrique, deux sièges ; États d’Asie, deux sièges ; États d’Europe orientale, deux sièges ; Groupe des États d’Amérique latine et Caraïbes, deux sièges ; États d’Europe occidentale et autres, quatre sièges.

➤ S’agissant de la durée du mandat des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, le Bureau a décidé que, ce mandat expirant le 11 septembre 2006, soit deux mois avant la cinquième session de l’Assemblée, il recommanderait à la quatrième session de l’Assemblée de tenir ces élections en 2006 et de prolonger le mandat des membres en exercice jusqu’à la date de sa session suivante.

➤ A l’égard des États parties aux contributions importantes qui pourraient perdre leur droit de vote selon l’article 112, paragraphe 8, du Statut de Rome, le Secrétariat a envoyé la note ICC-ASP/4/SC3 à 11 États le 8 juillet 2005.

II. Comité du budget et des finances

➤ Le Comité du budget et des finances a tenu sa cinquième session à La Haye, du 10 au 14 octobre 2005, et a formulé des recommandations sur, entre autres sujets, le projet de budget-programme pour 2006, incluant la proposition de budget du Secrétariat du Fonds au profit des victimes ; le transfert des fonds entre les programmes principaux III et V pour couvrir les coûts relatifs aux investissements réalisés dans les locaux de la Cour ; et la démarche concernant les conséquences budgétaires à long terme du système de retraite des juges. En outre, le Comité a soutenu les recommandations de l’auditeur externe et, à l’égard des locaux permanents, a recommandé que l’Assemblée considère l’instauration de comités d’experts sur les bâtiments et les finances apportant des conseils sur ce sujet. La question des locaux permanents est examinée en tenant compte du fait que les Pays-Bas, en tant qu’État hôte, ont gracieusement mis des locaux à la disposition de la Cour pour une période de dix ans qui vient à échéance le 1^{er} juillet 2012. Le rapport du Comité (ICC-ASP/4/27) sera envoyé aux États parties dans la semaine du 24 octobre 2005.

III. Le Bureau et ses groupes de travail

➤ Conformément à la résolution de l’Assemblée ICC-ASP/3/Res.8, le Bureau de l’Assemblée a créé le 1^{er} décembre 2004 deux groupes de travail, basés à La Haye et à New York, dont la coordination a été confiée respectivement aux ambassadeurs Gilberto Vergne Saboia (Brésil) et Allieu Ibrahim Kanu (Sierra Leone). Le Bureau a été saisi des rapports du groupe de travail de New York et a, quant à lui, soumis des rapports à l’Assemblée sur 1) le bureau de liaison de New York et 2) les arriérés des États parties.

➤ S’agissant des résultats des réunions du groupe de travail de La Haye, le Bureau a été saisi du rapport sur le projet de Code de conduite professionnelle des conseils et a soumis un rapport à l’Assemblée. Des réunions supplémentaires du groupe de travail sont soumises à la décision du Bureau.

IV. Suivi de la réunion intersession du groupe de travail sur le crime d’agression

➤ Le groupe de travail spécial sur le crime d’agression a établi un « groupe de travail virtuel » pour faire progresser les discussions qui se sont déroulées à Princeton du 13 au 15 juin 2005. Ce groupe est accessible à tous les États intéressés. Ceux qui souhaitent faire partie de la liste d’envoi doivent envoyer un courrier électronique à stefan.barriga@nyc.rep.llv.li, en mentionnant « *suscribe* » dans la ligne sujet. Des documents informels de travail ont déjà été envoyés aux abonnés.

V. Extranet AEP

➤ Le 2 septembre 2005, un réseau extranet à l’usage de l’AEP a été mis en place sur <https://extranet.icc-cpi.int/sites/States/default.aspx>. Ce site permet aux États parties d’accéder rapidement aux documents, et d’échanger des informations entre la Cour et les États parties. Ces derniers peuvent ainsi avoir accès à de multiples documents en temps réel, ce qui permettra à long terme de réduire les coûts associés à l’impression, au stockage et à l’envoi de copies papier des documents. Cela étant, les États parties auront toujours la possibilité de recevoir des copies papier de tous les documents dans la langue de leur choix. L’identifiant et le mot de passe permettant aux utilisateurs d’accéder à l’Extranet AEP ont été envoyés aux États parties le 20 septembre.

➤ VI. Documents de l’Assemblée des États parties : Les documents de l’Assemblée, dans les six langues officielles, figurent sur le site Internet de la Cour : <http://www.icc-cpi.int/asp>. Les États parties peuvent également accéder aux autres documents sur l’Extranet AEP : <https://extranet.icc-cpi.int/sites/States/default.aspx>.